



## DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-046

1.1 Marché public

### AVENANT N°4 AU LOT 2 "DEMOLITION - GROS ŒUVRE - MACONNERIE" MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LES LOCAUX DE LA REGIE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SAINTE EUPHEMIE A CREST

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU les marchés publics de travaux pour les locaux de la régie de l'accueil de loisirs sans hébergement Sainte-Euphémie à Crest dévolu suivant une procédure adaptée ;

VU la décision n°2023-018 du 5 mai 2023 autorisant la signature des marchés, dont le lot n°2 "Démolition - Gros Œuvre - Maçonnerie" avec l'entreprise SARL REYNIER - 20 rue Gustave Eiffel - BP 225 - 26 400 CREST pour un montant de 13 486.52 € HT ;

CONSIDERANT la nécessité de supprimer les travaux suivants :

- Percement de mur de maçonnerie de pierre pour passage VMC (-200.00€ HT)
- Confection de trémie avec chevêtre en plancher bois pour passage des gaines de distribution et de reprise d'air. Compris rebouchage dans l'épaisseur (-380.00 € HT)
- Travaux supplémentaires demandés par avenant n°1 « réalisation d'une semelle ponctuelle de 80x80x50 » (-410.00 € HT)

## DECIDE

**Article 1 :** de signer l'avenant n°4 au marché du lot n°2 « Démolition - Gros œuvre - Maçonnerie » dans le cadre des travaux pour les locaux de la régie de l'accueil de loisirs sans hébergement Sainte Euphémie à Crest avec l'entreprise SARL REYNIER - 20 Rue Gustave Eiffel - BP 225 - 26 400 CREST.

- Montant initial du marché : 13 486,52 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : - 590 € HT
- Montant de l'avenant n°3 : - 600 € HT
- Montant de l'avenant n°4 : - 990 € HT
- Nouveau montant du marché : 11 306,52 € HT
- Pourcentage de variation induit par avenants : - 16,16 %

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 13 juin 2024

Denis BENOIT,  
Président

Publiée le : 02 OCT. 2024



*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

**Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans**

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLAONS - PIÉGROS  
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE